
DEJEPS JUDO

Le diplôme - Le métier

Le titulaire du DEJEPS mention JUDO – JU JITSU est responsable de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale.

Il a pour mission :

- D'animer un club : il est capable de proposer des activités diverses (Judo, Ju Jitsu, Taijō) adaptées à un public différencié (baby, enfants, adolescents, adultes seniors, personnes en situation de handicap) et en toute sécurité.
- D'éduquer : il est capable de faire de l'apprentissage des techniques du Judo - Ju jitsu une action éducative socialisante et pédagogique.
- D'entraîner : il est capable de proposer une initiation à la compétition jusqu'au niveau régional et d'informer sur la filière d'accès au haut niveau, les pratiquants désirant faire de leur pratique une pratique compétitive.
- De former : il est capable de former des stagiaires à l'enseignement du Judo – Ju Jitsu et de programmer un cycle d'enseignement.
- De coordonner des projets : il est capable d'analyser le contexte institutionnel, concevoir un projet éducatif ou sportif et mettre en place les dispositifs permettant la réalisation de celui-ci.
- De gérer : il est capable de mobiliser les ressources nécessaires au bon déroulement du ou des projets de l'association et notamment une équipe de bénévoles.
- De représenter : il est capable de représenter son association auprès de l'État, des collectivités territoriales et des institutions diverses.
- De communiquer : il est capable de mettre en place une stratégie de communication efficace pour la promotion de l'activité et de l'association.